



### De quoi le Conseil d'Administration est-il le nom ?

Le conseil d'administration de l'ENADEP qui s'est déroulé le 15 novembre (*et non le 25 comme nous l'avions écrit*) avait un ordre du jour tout à fait intéressant au regard de nos préoccupations légitimes concernant notre école.

En effet, le président nous avait envoyé cet ordre du jour :

«

1. *Election complétive du Bureau.*
2. *Composition d'un groupe de travail qui proposera au conseil d'administration les critères d'activation et désactivation des centres et les critères de désignation et révocation des référents pour aboutir à un état des lieux des centres sous 30 jours.*
3. *Composition d'un groupe de travail qui concevra un plan d'implantation de l'Enadep dans les professions juridiques et comptables.*
4. *Création du CFA, vote des orientations proposées par le groupe de travail et prise de date de l'assemblée générale extraordinaire.*
5. *Examen des candidatures à la fonction de responsables pédagogiques des formations orientées sur la dimension juridique et conseil – Vote.*
6. *Déploiement du GIE avec intégration des locaux de Kerialis et mutualisation des services – vote. Mandat à la présidence pour y travailler en coordination avec Kerialis – vote. Détermination de la bonne fin de la délibération et des étapes intermédiaires – vote.*
7. *Délibération sur la révision des indemnités et honoraires.*
8. *Dépenses relatives aux frais de déplacements – vote sur la révision éventuelle du barème à l'issue du rapport à demander au Commissaire aux comptes.*
9. *Point d'information sur la réunion du personnel du 14 octobre 2019.* »

Cet ordre du jour s'il s'était tenu aurait permis enfin d'entrevoir une sortie de crise. Mais c'était sans compter la volonté de nuire de certain.e.s administrateurs-trices, CFDT et FO pour ne pas les citer. D'ailleurs plutôt que de travailler activement à des solutions pour sauver l'ENADEP, la CFDT n'a trouvé rien de mieux que de demander une AG électorale pour le CA...tout en informant les services préfectoraux.

Elle a sans nul doute oublié de les informer que les membres du bureau touchaient des indemnités illégales. Et comme cela ne suffisait pas, FO a tenté dès le début de la réunion de faire annuler cette dernière ...pour défaut de quorum. Sauf qu'il n'y a aucun quorum exigé pour la tenue du Conseil d'administration. En somme, des manœuvres pour éviter de travailler à sauver l'école. Un scandale qui ne peut que faire honte aux organisations syndicales de salarié.e.s. qui se prêtent au jeu.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « *Avocats* »**